

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

ANNÉE 202X

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 2 heures 30 minutes – Coefficient : 3

Questionnaire à choix multiples (QCM)

Et

Questions à réponses courtes (QRC) à option :

Droit privé

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

*Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.
Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.*

NOTE AUX CANDIDATS

→ Passation de l'épreuve :

1. Vous devrez, sur chaque feuille, remplir en **MAJUSCULES** toutes vos informations d'identification : Nom de naissance, Premier prénom, Numéro de candidature, rempli de gauche à droite, et Date de naissance.

Modèle CFIP v1.1 © EXATECH	
Nom de naissance :	N O M
Premier prénom :	P R E N O M
Numéro candidature :	0 0 0 0 1 2 3 4
Né(e) le :	0 1 / 0 7 / 1 9 9 2
(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)	
(Remplir cette partie à l'aide de la notice)	
Concours / Examen : Concours externe d'inspecteur des Finances publiques Session : 202X	
Epreuve n° : 2 QCM/QRC Matière : Option choisie à l'inscription	
CONSIGNES	Feuille : /
• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES. • Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance. • Numéroté chaque feuille dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre. • Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire. • N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.	

2. Il ne doit pas y avoir de rature dans le pavé d'identification. Si nécessaire, vous pouvez demander une nouvelle feuille au responsable de salle.
3. Vous devrez composer uniquement sur les supports de composition officiels de l'épreuve.
4. Notez que dans tous les cas, les feuilles ne doivent être ni découpées, ni agrafées, ni collées.

Les copies sont anonymisées lors des opérations de scannage. Ainsi, les correcteurs n'ont aucune information sur l'identité du candidat.

→ Lors de la collecte des copies :

Vous devrez rendre **uniquement les feuilles de composition officielles**. Tout autre support (sujet, brouillon) sera écarté de la correction.

→ Directives à respecter pour remplir la feuille de réponse du QCM :

1. Vous devez composer **UNIQUEMENT** sur la feuille de réponse pré-imprimée remise le jour de l'épreuve.
2. L'épreuve QCM comprend 45 questions. Le formulaire proposé comporte 60 zones de réponse. Vous ne devez servir que les 45 premières zones de réponse correspondant au numéro de la question associée.

3. L'usage **exclusif d'un stylo bille noir** est **IMPÉRATIF**.

Toute copie illisible lors de la numérisation du fait d'une encre trop claire **ne sera pas corrigée (l'usage de stylo à encre effaçable est fortement déconseillé)**.

4. Vous avez le choix entre **4 réponses possibles** : 1, 2, 3 ou 4.

Une seule réponse par question est autorisée. Toute réponse multiple (plusieurs cases cochées sur une même ligne) sera assimilée à une réponse inexacte.

5. **Si vous souhaitez vous abstenir de répondre, vous pouvez soit cocher la case « Ann » ou ne cocher aucune case.** Une omission est moins pénalisante qu'une réponse fausse.

6. Si vous désirez **MODIFIER** votre 1^{ère} réponse, ne raturez pas, indiquez votre nouvelle réponse sur la 2^{ème} ligne.

7. **IMPORTANT** : Une feuille incorrectement servie ne pourra être corrigée.

CONSIGNE DE REMPLISSAGE		Remplir les cases à cocher avec un stylo bille NOIR - Ne pas utiliser de CORRECTEUR.																										
		Cocher les cases : ☒	Ne pas entourer les cases : ☐																									
Pour MODIFIER votre 1 ^{ère} réponse, ne raturez pas, mais indiquez seulement votre nouvelle réponse sur la 2 ^{ème} ligne	→	<table border="1"><tr><td>1</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>Ann</td></tr><tr><td></td><td>☐</td><td>☐</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td></tr></table>	1	☒	☐	☐	☐	Ann		☐	☐	☒	☐	☐	→	<table border="1"><tr><td>1</td><td>☒</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>Ann</td></tr><tr><td></td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☒</td></tr></table>	1	☒	☐	☐	☐	Ann		☐	☐	☐	☐	☒
	1	☒	☐	☐	☐	Ann																						
	☐	☐	☒	☐	☐																							
1	☒	☐	☐	☐	Ann																							
	☐	☐	☐	☐	☒																							

→ **Directives à respecter pour remplir la feuille de réponse du QRC :**

1. Sur les copies :

- vous devrez **composer lisiblement sur les copies avec un stylo foncé** : bleu ou noir. Toute copie illisible lors de la numérisation du fait d'une encre trop claire **ne sera pas corrigée (l'usage de stylo à encre effaçable est fortement déconseillé)** ;
- l'usage du surligneur et des stylos de couleurs est interdit ;
- pour toute correction, il est recommandé de privilégier **un correcteur type ruban** plutôt que liquide.

2. Vous devrez numéroté votre composition correctement dans l'encadré en haut de la copie.

Chaque numérotation doit contenir le numéro de la feuille et le nombre total de feuilles de votre composition. (Ex : 01/05 ; 02/05 ... 05/05).

SUJET

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».

PARTIE 1

Questionnaire à choix multiples

Répondre sur la feuille de réponse pré-imprimée

Environnement administratif, économique et financier

Q1

Selon l'article 8 de la Constitution, les membres du Gouvernement sont nommés par :

1. le Président de l'Assemblée Nationale
2. le Président de la République sur proposition du Premier Ministre
3. le Président du Sénat
4. le Secrétaire Général du Gouvernement

Q2

Parmi les 4 principes budgétaires ci-dessous, trouvez l'intrus.

1. L'annualité
2. La spécialité
3. L'intégrité
4. L'universalité

Q3

À quelle période a eu lieu l'acte I de la décentralisation ?

1. Entre 1968 et 1972
2. Entre 1974 et 1978
3. Entre 1982 et 1986
4. Entre 1995 et 1999

Q 4

Que signifie l'acronyme « EPCI »?

1. Établissement public de collaboration internationale
2. Établissement public de concertation interne
3. **Établissement public de coopération intercommunale**
4. Établissement public de consultation intercommunale

Q 5

Qu'est-ce que la déconcentration ?

1. Un transfert de missions entre collectivités territoriales
2. Un transfert de missions entre une agence nationale et une autorité indépendante
3. Un transfert de pouvoirs entre administrations
4. **Un transfert de pouvoirs entre l'administration centrale et les représentants locaux**

Q 6

Quelle est la date de création de l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) ?

1. Le 1^{er} janvier 2021
2. **Le 1^{er} janvier 2022**
3. Le 1^{er} janvier 2023
4. Le 1^{er} janvier 2024

Q 7

Qui élabore la loi de finances ?

1. Le Conseil d'État
2. Les députés
3. **Le Gouvernement**
4. Les sénateurs

Q 8

Selon l'article 72 de la Constitution, le représentant de l'État dans les collectivités territoriales représente :

1. **chacun des membres du Gouvernement**
2. le Ministre de l'Intérieur
3. le Premier Ministre
4. le Président de la République

Q 9

Quel texte consacre le principe de consentement à l'impôt ?

1. La Constitution de la V^e République de 1958
2. La Convention européenne des droits de l'homme de 1953
3. **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789**
4. Le Préambule de la Constitution de 1946

Q 10

Selon l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, quelle part du PIB représente le déficit de la France en 2023 ?

1. 3,1 %
2. 4,2 %
3. 5,5 %
4. 7,5 %

L'Union européenne

Q 11

En quelle année l'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix ?

1. 2001
2. 2004
3. 2007
4. 2012

Q 12

De combien de commissaires est composée la Commission européenne ?

1. 24
2. 25
3. 26
4. 27

Q 13

Quelle est la contribution de la France à l'Union européenne en 2024 ?

1. 21,6 milliards
2. 22,5 milliards
3. 23,1 milliards
4. 23,9 milliards

Q 14

Quel est le dernier traité adopté par l'Union européenne ?

1. Traité d'Amsterdam
2. Traite de Lisbonne
3. Traité de Maastricht
4. Traité de Rome

Q 15

En quelle année a été mise en place la Politique Agricole Commune ?

1. 1951
2. 1957
3. 1962
4. 1965

Q 16

Quelle est la principale mission de la Banque Centrale Européenne ?

1. Gérer les dossiers de surendettement des particuliers
2. Promouvoir la coopération monétaire internationale
3. Soutenir les pays en voie de développement
4. Veiller à la stabilité des prix

Q 17

En 2024, combien y a-t-il d'États membres dans l'Union européenne ?

1. 25
2. 26
3. 27
4. 28

Q 18

Comment sont élus les députés européens ?

1. Au suffrage universel direct
2. Au suffrage universel Indirect
3. Au scrutin mixte
4. Au scrutin proportionnel

Q 19

Parmi les ressources suivantes de l'Union Européenne, trouvez l'intrus.

1. Les amendes infligées aux entreprises qui enfreignent les règles de concurrence
2. La contribution des États membres fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée
3. La contribution des États membres fondée sur le revenu brut national
4. Les droits de Douane

Q 20

En quelle année a été mise en place la Cour européenne des droits de l'homme ?

1. 1952
2. 1959
3. 1989
4. 2004

Culture Numérique

Q 21

Qu'est-ce qu'Internet ?

1. Un navigateur
2. Un réseau informatique mondial
3. Un système d'exploitation
4. Un dispositif de sécurité

Q 22

Lorsque l'on consulte un site, quelle est l'information transmise par le navigateur qui indiquera au serveur web où acheminer la page demandée ?

1. L'adresse électronique
2. L'adresse IP
3. L'identifiant
4. L'URL

Q 23

Qu'est-ce que le droit à l'oubli ?

1. Le fait d'avoir trois essais pour saisir son mot de passe sans erreur
2. Le fait de pouvoir demander le renvoi d'un mot de passe si l'utilisateur l'a oublié
3. Le fait de pouvoir paramétrer une déconnexion automatique de sa session personnelle
4. Le fait qu'un usager puisse faire retirer les contenus en ligne le concernant

Q 24

Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

1. Le fait d'être dans une zone couverte par le Wi-Fi
2. Le fait que les contenus numériques soient consultables par tous, y compris par les personnes en situation de handicap
3. Le fait que les documents soient diffusés dans un format ouvert
4. Le fait que tous les contenus en ligne soient accessibles sans authentification

Q 25

Quel raccourci clavier est utilisé pour sélectionner tout le texte d'un document ?

1. CTRL + A
2. CTRL + F
3. CTRL + N
4. CTRL + T

Q 26

Qu'est-ce qu'un VPN ?

1. Un logiciel de messagerie
2. Un outil de création de sites internet
3. Un outil garantissant une navigation internet sécurisée
4. Un outil permettant l'organisation de visioconférences

Q 27

Quelle est la principale mission de la CNIL ?

1. L'accompagnement des professionnels dans la création de leur site internet
2. La lutte contre les sites frauduleux
3. La protection des données personnelles
4. Le recouvrement des taxes sur les GAFAM

Q 28

Quel est le raccourci clavier permettant de rechercher un mot dans un document ?

1. CTRL + A
2. CTRL + C
3. CTRL + F
4. CTRL + V

Q 29

Qu'est-ce que la mémoire vive d'un ordinateur ?

1. Une mémoire à accès aléatoire
2. Une mémoire délocalisée
3. Une mémoire de stockage
4. Une mémoire virtuelle

Q 30

Si une information de profil est en « accès public », qu'est-ce que cela signifie ?

1. Cette information est adaptée aux jeunes de moins de 12 ans
2. Cette information n'est pas soumise au droit d'auteur
3. Cette information peut être modifiée par tout internaute
4. Cette information peut être vue par tout internaute

SUJET TEST

Raisonnement et logique

Q 31

Quel nombre faut-il mettre à la place du point d'interrogation pour compléter logiquement le rectangle suivant ?

1	1	1	1
1	3	5	7
1	5	13	25
1	7	25	?

1. 33
2. 50
3. 63
4. 97

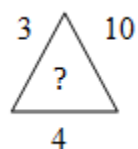
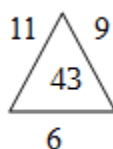
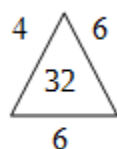
Q 32

Pluie est à Neige, ce que :

1. Bois est à Feu
2. Fusion est à Métal
3. Glace est à Eau
4. Vapeur est à Eau

Q 33

Quel est le nombre manquant ?



1. 23
2. 31
3. 37
4. 54

Q 34

Si Nizard va à Dublin, si Shyrel va à Londres, où va Ethel ?

1. Berlin
2. Dublin
3. **Lisbonne**
4. Rome

Q 35

Compléter la série ci-dessous.

12 – E – 19 – L – 23 – P – 18 - ?

1. I
2. **K**
3. Q
4. V

Q 36

Trouvez l'intrus.

1. 6324
2. 7431
3. **7432**
4. 13723

Q 37

Il y a trois ans, Mathieu avait cinq fois l'âge d'Olivia, aujourd'hui Mathieu à trois fois l'âge d'Olivia. Quel âge à Olivia ?

1. 5
2. **6**
3. 10
4. 15

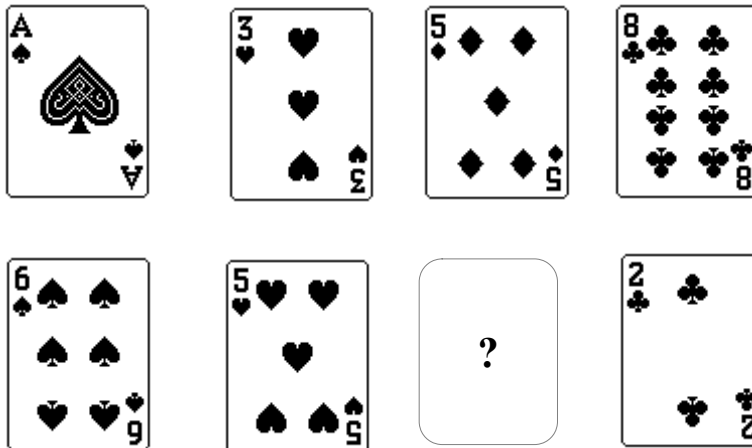
Q 38

Parmi ces mots dont les lettres sont à remettre dans l'ordre, quel est l'intrus ?

1. **GANOER**
2. SIRECE
3. TRICOB
4. TVAACO

Q 39

Identifiez la carte manquante.



1.	2.	3.	4.

Réponse 1

Q 40

Quel jour est avant-hier, si lundi est 3 jours avant après-demain ?

1. **Dimanche**
2. Jeudi
3. Mardi
4. Samedi

Anglais

Q 41

Complete the following sentence : « She said that she had already watched the film television. »

1. at
2. in
3. from
4. on

Q 42

Find the odd one in the following list :

1. Cheetah
2. Ostrich
3. Owl
4. Sparrow

Q 43

Complete the sentence with the right word : « I you, I would refund Jim. »

1. been
2. have
3. was
4. were

Q 44

My uncle's wife is my

1. aunt
2. cousin
3. mother
4. niece

Q 45

Complete the following sentence : « The recent caused widespread devastation. »

1. hurricane
2. hurricanne
3. hurricane
4. hurricanne

PARTIE 2

Questionnaire à réponse courte

Droit privé

Question n° 1 :

Qu'est-ce qu'un acte de commerce ?

Régis par les articles L. 110-1 et L. 110-2 du code de commerce, les actes de commerce sont des actes ou faits juridiques soumis aux règles du droit commercial, en raison de leur nature (ainsi l'achat pour revendre), de leur forme (ainsi la lettre de change), ou en raison de la qualité de commerçant de leur auteur.

L'acte de commerce est caractérisé par le fait que c'est un acte d'entremise et de spéculation (c'est-à-dire dans le but de réaliser un bénéfice), qui est parfois réalisé dans le cadre d'une entreprise. La recherche de profit constitue un critère fondamental.

Les actes répondant à ces critères sont tout d'abord les actes de commerce par nature : L'achat pour revendre est l'acte de commerce par excellence. L'opération peut porter sur un meuble comme sur un immeuble. Le bien acheté peut être revendu en l'état ou après avoir été transformé. L'intention de revendre suffit, pourvu qu'elle comporte le désir de réaliser un bénéfice.

Il existe, par ailleurs, des actes de commerce par la forme. Il s'agit des opérations qui se rattachent à une lettre de change (émission, acceptation, endossement, aval), ainsi qu'à une société commerciale par la forme (apport, dissolution, cession – même isolée – de droits sociaux, etc.) et par accessoire (actes, mêmes civils, accomplis par un commerçant pour les besoins et dans le cadre de son commerce. Il en est ainsi, par exemple, de l'achat d'un véhicule pour effectuer des livraisons.).

Question n° 2 :

Marie achète à sa voisine une table de jardin en plastique rose pour le prix de 3 500 €. Revenue chez elle, ses amis lui font prendre conscience de la folie de son achat. Elle retourne donc voir sa voisine pour lui indiquer s'être trompée et lui demander d'annuler cette vente. La voisine refuse. Marie dispose-t-elle d'un recours ?

L'article 1130 du code civil énonce que l'erreur, le dol et la violence vicient le consentement lorsqu'ils sont de telle nature que, sans eux, l'une des parties n'aurait pas contracté ou aurait contracté à des conditions substantiellement différentes. Leur caractère déterminant s'apprécie eu égard aux personnes et aux circonstances dans lesquelles le consentement a été donné.

L'erreur de Marie est-elle donc de nature à annuler la vente ?

En réalité, l'erreur de Marie est une erreur indifférente car elle porte sur la valeur de l'objet acheté.

En effet, l'article 1135 du code civil précise que : « *L'erreur sur un simple motif, étranger aux qualités essentielles de la prestation due ou du cocontractant, n'est pas une cause de nullité, à moins que les parties n'en aient fait expressément un élément déterminant de leur consentement* ».

Par analogie, l'**erreur** sur la valeur n'est pas une cause de nullité. Elle est celle par laquelle sans se tromper sur les qualités essentielles de la prestation, un contractant fait seulement de celle-ci une appréciation économique inexacte.

En l'espèce Marie ne dispose pas de recours pour faire annuler la vente.

Question n° 3 :

En quoi consiste l'effet dévolutif de l'appel en procédure civile ?

Voie de réformation du jugement, l'appel a pour objet de provoquer un nouvel examen de l'affaire par un juge placé dans un rang hiérarchique supérieur au premier juge (C. pr. civ., art. 561). Il en résulte que le juge de première instance est logiquement dessaisi de l'affaire au profit du juge d'appel et que les parties ont interdiction d'introduire de nouvelles prétentions (C. pr. civ., art. 561) en application de l'adage *Tantum devolutum, quantum judicatum*.

Cependant, ce principe de l'interdiction des demandes nouvelles connaît de nombreuses exceptions, notamment celles tendant à opposer la compensation, à faire écarter les prétentions adverses ou à faire juger les questions nées de l'intervention d'un tiers ou de la survenance ou de la révélation d'un fait. Aussi, les demandes ne sont pas nouvelles dès lors qu'elles tendent aux mêmes fins que celles soumises au premier juge même si leur fondement juridique est différent.

En revanche, les moyens nouveaux sont recevables en appel, ainsi que de nouvelles pièces et preuves.

L'appel défère à la cour la connaissance des chefs de jugement qu'il critique expressément et de ceux qui en dépendent. La dévolution ne s'opère pour le tout que lorsque l'appel tend à l'annulation du jugement ou si l'objet du litige est indivisible. Toutefois, lorsque la déclaration d'appel tend à la réformation du jugement sans mentionner les chefs du jugement critiqués, l'effet dévolutif ne s'opère pas (Civ. 2^e, 30 janv. 2020).

Il résulte des articles 561 et 562, alinéa 2, du code de procédure civile que, lorsqu'un appel porte sur la nullité du jugement, la cour d'appel, saisie de l'entier litige par l'effet dévolutif, est tenue de statuer sur le fond quelle que soit sa décision sur la nullité.

Question n° 4 :

Une fiche de renseignement rédigée postérieurement à l'acte de cautionnement est-elle opposable à la caution appelée en garantie ?

Aucun texte, ni du code de la consommation, ni du code civil, ne vient régir la question de la fiche de renseignements. La pratique bancaire l'utilise de manière très importante mais certaines situations peuvent créer des doutes sur la force probante de ce document censé renseigner sur le patrimoine de la caution. La situation la plus pertinente reste une rédaction au jour du cautionnement, ou du moins quelques jours auparavant. Dans cette situation, on peut raisonnablement estimer que les données renseignées dans la fiche sont pertinentes pour connaître l'état patrimonial de la caution.

C'est à la caution de démontrer la disproportion de son engagement à ses biens et revenus par le jeu de l'article L. 341-4 du code de la consommation. La fiche de renseignements ne permet donc que de contrer l'argumentation déployée par la caution.

Dans un arrêt rendu le 13 mars 2024, la chambre commerciale précise qu'il ne peut être tenu compte d'une fiche de renseignements signée postérieurement au cautionnement pour l'appréciation de la disproportion de l'engagement souscrit : le créancier a, en effet, le devoir de s'enquérir de la situation patrimoniale de la caution, avant la souscription du cautionnement.

Cette obligation justifie, selon la chambre commerciale, qu'il convient de surveiller la situation patrimoniale avant la conclusion de la garantie personnelle. Dès lors, il ne peut être tenu compte, pour l'appréciation de la disproportion, d'une fiche de renseignements signée postérieurement.